

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 36 (1951)
Heft: 8-9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit
mutuel (Système Raiffeisen)



Régie des annonces : ANNONCES SUISSES S.A.
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales / Prix du mm. 10 c.



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex.
par centaine de sociétaires) : Fr. 2.50.
Abonnements facultatifs : Fr. 2.—.
Abonnements privés : Fr. 3.—.

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81

Impression : Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne

LE CREDIT élément de défense de l'agriculture

(Discours prononcé par M. Paul Chaudet, conseiller d'Etat et conseiller national, lors de l'assemblée des délégués de la Fédération vaudoise, le 31 mars 1951.)

Si le Conseil d'Etat n'a pas eu la possibilité de se faire représenter pendant deux ou trois ans à votre assemblée générale annuelle, je suis heureux du privilège qui m'est accordé aujourd'hui de vous apporter son salut et de passer quelques instants parmi vous. Heureux à plus d'un titre, en raison de mes attaches au mouvement raiffeiseniste où j'ai été appelé à exercer les fonctions de caissier et de président du Conseil de surveillance; en raison aussi de l'occasion que j'ai de rendre hommage à votre activité et de dire combien je souhaite qu'elle se développe en terre vaudoise pour le plus grand bien de nos populations rurales.

* * *

La question du crédit constitue l'un des éléments importants du problème de la défense de l'agriculture. L'argent, certes, a toujours été et sera toujours le nerf de la guerre. Il l'est tout particulièrement pour celui qui est appelé à reprendre et à exploiter un domaine. Sans le crédit, nous savons bien qu'il n'y aurait pas de solution possible pour le jeune homme apte à travailler intelligemment, mais dépourvu de moyens financiers qui lui appartiennent en propre. Le crédit est là pour combler cette lacune, pour permettre la mise en valeur de l'effort du cerveau et des bras, pour assurer la base de départ à partir de laquelle le paysan et le vigneron pourront constituer à leur tour, après tant de générations, ce capital précieux que nous voyons dans l'indépendance matérielle et morale, fruit de la vie

simple, de l'ordre et du travail. Certes, le crédit rural a une physionomie très particulière. Il a la stabilité de la terre qui le gage, son rendement aussi, contenu dans d'étroites limites. La sécurité de placement de nos Caisses est plus forte que leur productivité; ce qui appelle de leurs dirigeants beaucoup de dévouement et de générosité, pour permettre l'application pratique du principe: « L'argent du village au village », en assurant aux déposants un taux créancier suffisant pour qu'ils veuillent bien consentir à retenir leurs avoirs sur place.

Vous réalisez donc là un bel exemple de solidarité, en payant en quelque sorte de vos personnes pour permettre la marche d'institutions fondées sur de modestes possibilités budgétaires.

Vous le réalisez également en créant au sein des communautés rurales un minimum de coude-à-coude, l'habitude de travailler ensemble pour des hommes qui ne sont naturellement jamais très enclins à s'approcher les uns des autres sur le terrain de leurs préoccupations financières.

Ce résultat social justifie, me semble-t-il à lui seul, l'existence de vos Caisses. Il prime le résultat économique que vous parvenez à obtenir, et où vous n'êtes plus seuls maintenant à agir. En effet, si les Caisses Raiffeisen sont nées autrefois d'une certaine politique des banques, peu favorables au crédit rural, elles sont concurrencées aujourd'hui par nombre d'institutions financières et bancaires qui pratiquent des taux tout aussi avantageux. Les Caisses Raiffeisen ne sont pas étrangères à ce résultat. Le fait de l'avoir provoqué mérite d'être signalé. Faudrait-il en conclure que votre mouvement, comme

celui de toute autre organisation similaire, n'auraient plus leurs raisons d'être? Loin de moi l'idée d'une telle affirmation. Précisément, parce qu'au-dessus de la question financière demeure essentiellement celle de l'action sociale, celle de l'action spirituelle aussi, tant il est vrai que les Caisses Raiffeisen contribuent à entretenir dans nos villages des foyers de vie communautaire, des échanges où les questions matérielles introduisent le partage de préoccupations plus hautes et d'un autre ordre, propres à ouvrir l'esprit et à préparer l'épanouissement des qualités et des vertus de la race paysanne.

Je pense que c'est là le résultat qu'il convient de souligner. Il domine tous les autres et il marque vos Caisses de son empreinte. Dans un climat où l'argent demeure le bon serviteur et ne devient jamais le mauvais maître, vous trouverez non seulement l'occasion de rendre service à vos semblables, mais celle de faire œuvre d'éducateurs par la manière dont vous traitez avec la réalité matérielle de tous les jours.

L'hommage que je suis invité à vous rendre à ce titre au nom de l'Etat ne vous est du reste pas exclusivement réservé. Il va et ira à toute organisation qui s'inspire ou s'inspirerait de vos principes, et dont nous devons souhaiter que la pratique s'étende à de larges couches de la population.

Mais, pour avoir parlé de la stabilité du crédit agricole, vous me permettrez d'insister encore sur une autre stabilité qui me paraît essentielle à l'avenir du pays: celle de votre caractère; la confiance que vous savez conserver dans le temps avec lequel vous apprenez à compter; que vous savez conserver aussi aux destinées du pays; aux institutions qui vous régissent et aux magistrats qui les dirigent et qui les représentent.

Nous vivons à une époque où les souffles d'idéologies les plus opposées secouent le monde. Notre pays n'échappe nullement à l'action des puissances qui s'affrontent et qui cherchent à l'entraîner chacune dans leur conception particulière de la vie économique et politique.

C'est le moment plus que jamais de garder la tête froide, de revivre en pensées certaines pages de notre histoire où le pays a toujours payé fort cher d'avoir fait appel à l'étranger ou de s'être éloigné des constantes de la vie nationale. Tout se ramène pratiquement pour nous à une question de confiance et à un problème de solidarité.

De deux choses l'une : ou bien nous nous montrerons capables de réaliser des solutions d'intérêt général, d'arbitrer les oppositions, de nous contenter parfois de compromis, même s'ils ne nous paraissent pas entièrement satisfaisants ; ou bien nous nous laisserons entraîner dans les conflits d'ordre matériel aussi bien que dans ceux de conceptions et d'idées, avec la volonté dangereuse de ne rien sacrifier de nos vues personnelles au profit du bien commun.

La question se pose à propos de la défense de l'agriculture. Nous voulons espérer que la majorité de notre peuple, composée de populations industrielles, commerçantes et artisanales, saura faire la part qui revient à la minorité attachée au sol ; elle montrera le prix qu'elle attache à assurer sa production et à la conserver comme la source inépuisable où se retrempe les énergies et se renouvellent les forces.

Il importe aussi, cela va sans dire, que les paysans reconnaissent de leur côté ce que le peuple dans son ensemble consent en leur faveur. Il faut dans tout cela une élémentaire loyauté, l'honnêteté de considérer objectivement ce qui est. Si nous voulons bien commencer par là, il n'y a aucune raison, me semble-t-il, que nous ne parvenions à maintenir dans le pays la sécurité politique, condition première de la prospérité économique, de l'harmonie et de la paix sociale.

Par votre action auprès des paysans et des vignerons de condition modeste, par le soin que vous mettez à soutenir l'économie agricole dans les périodes de fléchissement économique, vous contribuerez pour une grande part, Messieurs les représentants des Caisses Raiffeisen, à réaliser ce résultat.

Comment pourrions-nous compter en effet sur la sécurité générale du pays et de l'Etat, si les hommes les mieux placés pour apprendre les grandes lois de la nature et de la vie s'abandonnaient aux solutions faciles et à un certain fatalisme !

Que les événements contemporains soient faits pour écraser les esprits et semer le doute, nous n'en disons rien. Mais nous y voyons des raisons d'autant plus fortes de combattre les tendances à la dislocation et à la perversion de la société.

L'édifice de notre vie nationale n'aura jamais de base plus sûre que celle de nos familles, de nos organisations professionnelles et de nos communes.

Répandues sur l'ensemble du territoire, enracinées au sol, attachées à des traditions et à des principes, elles seront autant de petites lumières capables de semer quelque lueur dans la nuit du doute et de l'insécurité.

Elles seront autant de foyers de vie

collective où les hommes feront leur apprentissage de citoyens et où ils pratiqueront dans un cadre restreint et modeste les expériences nécessaires à la vie du pays tout entier.

Je forme des vœux pour que votre Fédération encourage et développe ce qui pourra vous conduire les uns et les autres au service de l'intérêt général. Je ne peux rien souhaiter de mieux pour votre avenir que de nouveaux progrès dans votre marche en avant. Portés par l'idéal de Raiffeisen vers les buts qu'il s'était fixés, vous jetterez ainsi autour de vous — comme vous le faites dans vos sillons — des graines de confiance et d'espoir, d'où germeront et lèveront les moissons d'un monde meilleur.

LA COOPÉRATIVE DE CAUTIONNEMENT

de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel en 1950

Cette institution autonome de l'Union suisse a vu le jour en 1942, année de l'entrée en vigueur du droit actuel sur le cautionnement.

Certaines innovations du nouveau droit étaient justifiées et ont fait leurs preuves. Nous songeons spécialement à la durée maximum des engagements sur cautionnement ainsi qu'à l'obligation de l'amortissement des dettes cautionnées.

Soucieux de bien faire, le législateur a cependant été trop loin. La loi actuelle a instauré un formalisme compliqué et coûteux, particulièrement en Suisse romande où l'intervention d'un notaire est nécessaire pour la stipulation des cautionnements supérieurs à Fr. 2 000.—.

Aussi le mouvement Raiffeisen suisse a-t-il cherché à parer, partiellement au moins, aux inconvénients de ce nouveau droit. Dans ce but, il a créé sa propre coopérative de cautionnement. Celle-ci favorise l'accès au crédit cautionné à des citoyens dignes d'intérêt, mais ne disposant pas d'appui personnel. Finalement, la constitution d'une coopérative propre au mouvement a évité aux Caisses l'affiliation à d'autres sociétés similaires, affiliation qui eut compromis leur indépendance.

En 1950 encore, cette coopérative propre au mouvement Raiffeisen a rendu de grands services. C'est ce qui est confirmé par la lecture du neuvième rapport de gestion, sorti de presse avant le Congrès.

A l'intention des lecteurs du *Messenger*, nous en reproduisons ci-après de larges extraits :

ACTIVITE

Les demandes de cautionnement ont été particulièrement nombreuses en 1950. C'est

ce que montre la statistique ci-après qui n'englobe que les cas susceptibles d'être pris en considération.

16 cas à l'étude de 1949	103 500
199 demandes présentées en 1950	1 293 118
215 demandes totalisant	1 396 618

De ces demandes	
167 ont été accordées intégralement	968 658
1 a été accordée partiellement	9 000
168 cautionnements souscrits pour	977 658
17 demandes ont été retirées	147 460
montant partiel non accordé sur la demande ci-dessus	6 000
5 demandes ont été rejetées	34 000
25 demandes étaient encore à l'étude au 31 décembre 1950	231 500
215 demandes totalisant	1 396 618

Les cautionnements souscrits se répartissent de la manière suivante :

146 prêts garantis complémentairement par des hypothèques de rang postérieur	934 158
10 prêts garantis par nantissement, etc.	21 500
12 prêts garantis uniquement par notre cautionnement	22 000
168 prêts totalisant	977 658

(1949 : 150 prêts portant sur Fr. 927 500.—)

La classification des prêts garantis selon la destination des fonds donne l'image suivante :

	cas	Fr.
constructions, rénovations de bâtiments	55	285 750
reprise d'une exploitation	45	332 008
régularisation d'anciens comptes garantis par hypothèques de rang postérieur, substitution de cautions personnelles, etc.	24	168 000
besoins courants, achats de matériel, acquisitions de machines, etc.	44	191 900
	168	977 658

Les bénéficiaires des cautionnements souscrits en 1950 se recrutent parmi les professions suivantes :

	postes	Fr.
agriculteurs	52	312 400
commerçants et artisans	51	334 400
ouvriers, employés, fonctionn. .	61	314 610
divers	4	16 248
	<u>168</u>	<u>977 658</u>

Les *bailleurs de fonds* des 168 nouveaux comptes cautionnés sont en l'occurrence la Caisse centrale de l'Union et 66 Caisses affiliées, dans 16 cantons différents.

En 1950 encore, le nombre de demandes rejetées a été très modeste. En effet, sur 190 demandes présentées, 5 seulement ont dû être écartées. Un peu supérieur a été, en revanche, le nombre de demandes retirées, après coup, par les requérants. Dans cette catégorie ont été aussi rangées quelques requêtes retirées, après que nous eûmes attiré l'attention des intéressés sur la précarité du plan de financement des entreprises projetées, principalement de constructions. Car, fidèle à la ligne de conduite adoptée dès le début, nous exigeons de toute personne qui construit un bâtiment ou qui achète un domaine, un apport approprié de capitaux personnels. Le grand nombre de cautionnements souscrits milite en faveur de la qualité des opérations traitées par nos Caisses et confirme que ces dernières ne nous soumettent pour ainsi dire que des demandes qui se meuvent dans le cadre éprouvé des principes raiffeisenistes, que nous avons fait nôtres aussi. Cette manière de procéder permet une étude rationnelle et rapide des dossiers.

Parmi les engagements souscrits, ceux garantis complémentirement par l'hypothèque de rang postérieur s'attribuent l'an dernier encore la part du lion. Ces affaires représentent le 87 % des cautionnements et le 95,5 % des montants souscrits. Cependant, le nombre de positions garanties uniquement par notre cautionnement accuse une sensible augmentation. Notre coopérative contribue ainsi à résoudre rationnellement le problème du petit crédit d'exploitation. Avec l'hypothèque complémentaire, nous nous engageons dans la règle jusqu'au 80-85 % de la valeur vénale pour les immeubles locatifs et jusqu'au 110-120 % de la valeur de rendement pour les exploitations agricoles.

Comme nous le relevions déjà dans le rapport de l'an dernier, nous avons adressé au début de 1950 une requête au Département fédéral de justice et police demandant la reconnaissance de notre coopérative de cautionnement comme institution d'utilité publique au sens de l'art. 86 § 1 lit. b de la loi sur le désendettement des domaines agricoles. L'art. 86 en question prévoit que des droits de gage dépassant la charge maximum légale peuvent être constitués sous forme d'hypothèque, avec le consentement de l'autorité compétente pour des prêts que des institutions de crédit ou de secours ayant un caractère d'utilité publique accordent à des agriculteurs ou cautionnent en leur faveur pour leur permettre d'acquiescer ou d'agrandir un domaine ou de procéder à de grosses réparations ou transformations nécessaires.

Par décision du 30 août 1950, le Département fédéral de justice et police nous a accordé le privilège sollicité.

La qualité des opérations que nous cautionnons est reflétée par le *bon service des amortissements*. L'an dernier encore, l'amortissement des dettes est intervenu de façon satisfaisante. Certes, le nombre de comptes qui se

sont peu ou pas amortis est en augmentation. Il convient cependant de ne pas oublier, d'une part, que le nombre total des engagements a sensiblement progressé et, d'autre part, que dans de nombreux cas les intéressés avaient effectué durant les exercices précédents des amortissements supérieurs au chiffre convenu. 529 comptes cautionnés par notre institution étaient soumis l'an dernier à l'amortissement : 304 débiteurs ont versé entièrement l'amortissement convenu,

83 débiteurs ont versé même davantage, 78 débiteurs se sont acquittés partiellement seulement de leurs obligations, 64 débiteurs n'avaient rien amorti au 31 décembre 1950, mais ont en partie payé leur dû durant les premiers mois de 1951.

Comparativement à l'année précédente, les remboursements totaux de comptes ont été plus nombreux. 79 positions ont été complètement remboursées par Fr. 326 627.—

Le tableau ci-après donne un aperçu du développement enregistré par notre coopérative de cautionnement depuis la fondation jusqu'à ce jour :

Demandes de cautionnement					
	présentées			admisses	
1942	40	168 050.—	21	88 000.—	
1943	99	422 113.—	75	346 250.—	
1944	87	479 908.—	62	307 938.—	
1945	125	625 500.—	94	485 750.—	
1946	147	811 080.—	130	661 930.—	
1947	128	729 395.—	124	667 105.—	
1948	153	983 465.—	146	897 465.—	
1949	162	1 039 500.—	150	927 500.—	
1950	199	1 293 118.—	168	977 658.—	
	<u>1140</u>	<u>6 552 129.—</u>	<u>970</u>	<u>5 359 596.—</u>	

Au 31 décembre 1950, le total des engagements effectifs était de Fr. 3 389 108.—

BILAN, COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au 31 décembre 1950, 386 Caisses affiliées étaient membres de notre coopérative de cautionnement. 628 bénéficiaires de cautionnement font également partie de notre institution.

Le capital social de Fr. 771 500.—, en augmentation de Fr. 33 900.—, se répartit de la manière suivante :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel	1	250 000
Caisses affiliées	386	324 400
Bénéficiaires de cautionnem.	628	197 100
	<u>1015</u>	<u>771 500</u>

Au 31 décembre 1950, les cautionnements en vigueur correspondaient à 3,88 fois la somme du capital social et des réserves, alors que les statuts fixent le plafond des cautionnements au décuple de la fortune sociale (capital social et réserves).

Le 56 % de cette fortune sociale est placé sous forme de prêts hypothécaires de premier rang et le solde — 44 % — à l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel qui nous bonifie un intérêt de faveur.

Le compte de profits et pertes accuse un total de recettes — intérêts et primes — de Fr. 42 443.15, soit Fr. 3 477.45 de plus qu'en 1949. En légère régression, les impôts et droits de timbre absorbent néanmoins Fr. 3 000.85. Ce poste grève sensiblement le budget de notre institution d'entraide à caractère utilitaire : il est encore excessif comparativement aux privilèges fiscaux concédés à d'autres institutions similaires. Nous n'abandonnons pas l'espoir d'arriver à une solution basée sur l'équité fiscale. Les autres frais généraux

(pour administration, commission de direction, organe de contrôle, imprimés, etc.) se montent à Fr. 1 547.37. Grâce à l'appui effectif de la Caisse centrale de l'Union qui met à disposition le personnel et les bureaux, l'exercice boucle par un excédent de Fr. 37 894.93.

Le versement fait à la réserve pour risque de cautionnement permettra à ce fonds de dépasser la première centaine de mille francs. Comme nous le disions l'an dernier dans notre rapport oral à l'assemblée générale, *notre ambition est d'augmenter sans cesse les avantages que nous pouvons offrir. Notre fonds de réserve actuel permet de réaliser déjà partiellement ces promesses. Avec effet rétroactif au 1er avril 1951, le taux des primes de cautionnement a été abaissé de 20 %*. Dès cette date, la prime annuelle est de 0,4 % pour les avances garanties complémentirement par hypothèque, nantissement, etc. et de 0,8 % pour les prêts garantis uniquement par cautionnement. Nous croyons avoir ainsi parcouru une étape de plus dans la poursuite de notre but.

L'excédent de l'exercice est réparti comme suit :

Fr. 14 502.—	intérêt de 2 % au capital social de Fr. 725 100.— ayant droit à l'intérêt,
23 392.93	versement au fonds de réserve pour risque de cautionnement.
<u>Fr. 37 894.93</u>	

* * *

La 9^e assemblée générale ordinaire a eu lieu, le 30 avril 1951 à Genève, dans le cadre du 48^e Congrès Raiffeisen suisse.

Le président, M. Eugster, conseiller national, put y saluer 47 délégués ainsi qu'un bon nombre de sympathisants.

Le nouveau gérant, M. le Dr Edelmann, présenta un rapport complet et fouillé sur l'activité déployée en 1950. Il confirma tout spécialement à cette occasion les grandes lignes de conduite de l'administration lors de l'examen des demandes de cautionnements. Le gérant insista également sur la valeur de certains principes immuables, tels que : nécessité d'un apport personnel et suffisant de fonds propres dans toute affaire, opportunité du désendettement systématique qui constitue la meilleure des formes de l'épargne.

Avec une légitime fierté, M. Edelmann mit en relief les nouveaux avantages que la coopérative est à même d'offrir à ses adhérents, sous forme de réduction des primes de cautionnement. Cette communication fut visiblement bien agréée par l'assemblée.

MM. Cœytaux et Muller donnèrent lecture du rapport de l'organe de contrôle, après quoi les comptes 1950 furent adoptés avec décharge et remerciements aux organes compétents.

Au chapitre des élections, les membres sortants ont été confirmés dans leurs fonctions. Mais il y avait un grand vide à combler au sein de l'administration en suite du décès du regretté directeur Jean Heuberger. Le président rappela les

grands mérites du défunt, qui fut le promoteur de notre institution et, durant 8 ans, un conseiller écouté et avisé. Au sein de la coopérative de cautionnement aussi le souvenir du directeur Heuberger restera bien vivace. Pour le remplacer, l'assemblée fit appel à M. Egger, nouveau directeur de l'office de revision.

A l'avenir encore, la coopérative de cautionnement de l'Union suisse poursuivra son activité en augmentant toujours les précieux services qu'elle rend à nos populations rurales. *pp.*

Qui peut consulter le registre foncier ?

L'art. 970 du Code civil suisse stipule :
« Le registre foncier est public.

» Quiconque justifie d'un intérêt a le droit de se faire communiquer en présence d'un fonctionnaire du bureau les feuillets spéciaux qu'il désigne, avec les pièces justificatives, ou de s'en faire délivrer des extraits.

» Nul ne peut se prévaloir de ce qu'il n'a pas connu une inscription portée au registre foncier. »

La publicité du registre foncier correspond au but de cette institution, qui exige de la clarté et de la sécurité dans les transactions immobilières. Les inscriptions au registre foncier sont opposables aux acquéreurs de bonne foi (art. 973 C.C.).

Si le registre foncier est public, sa consultation n'est cependant pas complètement libre. Celui qui veut le consulter doit justifier d'un intérêt, la simple curiosité ne suffit pas.

Mais quelle est la nature de cet intérêt ? Doit-il être juridique, économique ou de fait ? La brièveté des textes légaux a fait naître des divergences d'interprétation dans la pratique des cantons. C'est ainsi que le canton de Genève où, d'après les principes du droit français, aucune justification n'était nécessaire avant 1912, accorde la consultation d'une manière plus large que le canton de Vaud où, d'après le droit ancien, un intérêt juridique devait être justifié. Le conservateur du registre foncier vaudois se montre donc, en général, plus sévère et exige une justification plus rigoureuse.

Le projet du Code civil de 1904, à son article 1008, prévoit que : « Quiconque justifie d'un intérêt suffisant... » Quant aux commentateurs, ils parlent d'un intérêt : légitime (Rossel et Mentha), raisonnable (Curti-Förster), vraisemblable (Homberger), de fait (H. Leemann), justifié (Wieland) ou économique (Tuor).

En vérité, la brièveté du texte légal est voulue, car aucune règle générale ne

peut être fixée et l'intéressé devra s'en remettre au tact ou au savoir-faire du conservateur. Ce dernier ne devra pas se montrer trop sévère, mais devra cependant exiger la justification d'un intérêt raisonnable. Au reste, un recours est toujours possible contre la décision du conservateur (art. 102 et 104 ordonnance fédérale du 12 février 1910 sur le registre foncier). Au cas où la consultation serait accordée sans droit, la responsabilité de l'Etat serait engagée comme acte rentrant dans la tenue du registre foncier (art. 955 C.C.).

Si l'on compare l'étendue de la publicité du registre foncier à celle des autres registres publics, on voit que :

L'officier de l'état civil ne donne connaissance d'un fait consigné que sous la forme d'extraits de ses registres, la consultation des registres par des tiers n'est pas admise ;

le préposé aux poursuites et aux faillites doit exiger la justification d'un intérêt pour la consultation des registres ;

le préposé au registre pour l'engagement du bétail ne peut donner un renseignement sur une inscription déterminée que sur justification d'un intérêt vraisemblable ;

les préposés au registre du commerce, au registre des régimes matrimoniaux et au registre des pactes de réserve de propriété doivent accorder la consultation des registres à quiconque en fait la demande, donc sans justification.

On ne saurait tirer des conclusions de la jurisprudence tant fédérale que cantonale en matière de registre foncier, car d'une part les décisions sont peu nombreuses et d'autre part elles se rapportent à des cas d'espèce. Les principales décisions peuvent se résumer comme suit :

La consultation régulière du registre foncier par une banque cantonale ne saurait être admise, pas plus qu'une agence de publicité ne peut être autorisée à prendre régulièrement connaissance des mutations immobilières (arrêté du Conseil fédéral du 6 juillet 1912 et service fédéral du registre foncier du 11 novembre 1933) ;

la publicité du registre foncier doit être appliquée dans tous les cantons, sans égard au système de tenue des registres (arrêté du Conseil fédéral du 3 juin 1918) ;

la présentation d'une carte de visite d'architecte ne suffit pas pour consulter le registre foncier (arrêt du Tribunal fédéral du 12 octobre 1933) ;

un avocat ne peut consulter le registre foncier sans justifier de son intérêt à la consultation (Petit Conseil grisons, 25 juin 1936) ;

un courtier en immeubles doit être autorisé par le propriétaire pour consulter le registre foncier (Département des finances du canton de Vaud, 30 décembre 1943) ;

le prix de vente d'un immeuble ne peut être donné par le conservateur que si l'on justifie de l'intérêt à connaître ce prix (Tribunal de district Meilen, 6 septembre 1945) ;

un fiancé n'est autorisé à consulter le registre foncier pour connaître la situation immobilière de son futur beau-père (Leemann).

Quelles sont alors les personnes qui sont en droit de consulter le registre foncier ?

Nous pouvons nommer sans que cette énumération soit limitative :

1. Le propriétaire foncier.
2. Le titulaire de tout droit réel restreint ou de droit personnel annoté.
3. L'acheteur éventuel d'un immeuble ou d'un droit sur un immeuble, moyennant production d'une pièce qui constate des pourparlers.
4. Celui qui accorde un crédit, même découlant de relations commerciales.
5. Le créancier qui accepte un propriétaire foncier comme caution.
6. Le créancier gagiste (nant).
7. Le fermier ou le locataire qui rend vraisemblable l'insolvabilité du propriétaire.
8. Le mandataire d'une personne autorisée.
9. Celui qui justifie d'un intérêt scientifique (étudiant).
10. Les autorités fédérales, cantonales et communales.
11. Les officiers publics en rapport avec le registre foncier (notaires et géomètres officiels).

Le conservateur du registre foncier ne se montrera pas trop rigoriste, car, répétons-le, nul ne peut se prévaloir de ce qu'il n'a pas connu une inscription portée au registre foncier.

A. Gonvers-Sallaz.
(Bulletin immobilier suisse).

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Le marché de l'argent reste sous le signe d'un besoin accru de crédit et d'une diminution des disponibilités résultant d'une part de l'intense activité du commerce extérieur et d'autre part de diverses émissions d'emprunts publics. Les comptes de virement à la Banque nationale suisse, qui constituent une bonne part des disponibilités de l'économie privée, présentaient à fin juin un avoir de 1 810 millions de francs contre 2 200 millions à la même date de l'année précédente. Cette diminution de près de 400 mil-

lions a entraîné ces derniers temps une hausse assez sensible du loyer de l'argent au jour le jour. Certes, les disponibilités restent encore importantes et suffisantes pour parer sans grandes difficultés aux besoins ordinaires du marché. On doit toutefois admettre que si le déficit de notre balance commerciale s'accroît et si, comme on le prévoit, l'activité d'émission d'emprunts publics se fera plus intense, les mois prochains, les disponibilités du marché continueront à diminuer. Le recul des moyens liquides est également exprimé par le fléchissement des réserves monétaires de la banque d'émission. Ces réserves, qui étaient de 6 534 millions il y a une année, ont rétrogradé à 6 209 millions à fin juin dernier.

Cette évolution a non seulement arrêté la baisse des taux mais déclenché déjà un mouvement de hausse qui se dessine de plus en plus nettement. C'est ainsi que le rendement moyen des titres fédéraux représentatifs, calculé en tenant compte de la date de dénonciation, a haussé de 3 % (année précédente 2,61 %). Le taux de 3 % est devenu courant pour les nouvelles émissions d'emprunts publics. De leur côté, les banques mènent de nouveau une campagne plus active pour obtenir de nouveaux dépôts et ont relevé à 3 % le taux de leurs obligations de caisse.

Il est difficile en ce moment d'émettre des pronostics quant à l'évolution future de la situation. Qu'advient-il si les pourparlers d'armistice en Corée aboutissent? Le réarmement général se ralentira-t-il? Nos importations diminueront-elles, libérant des capitaux qui augmenteront de nouveau la liquidité du marché monétaire? Telles sont les questions qui retiennent aujourd'hui l'attention des milieux financiers et bancaires.

Les *Caisse Raiffeisen* n'ont aucun motif pour l'instant de modifier leur échelle de taux créanciers, qui sera normalement :

obligations : 3 % à 5 ans de terme ;
caisse d'épargne : 2 $\frac{1}{4}$ — 2 $\frac{1}{2}$ % ;
compte courant : 1 — 1 $\frac{1}{2}$ %.

De tout un peu

Rejet de l'initiative en vue de l'imposition des entreprises de droit public. — Le 8 juillet, par 341 256 non contre 165 601 oui, le peuple suisse a repoussé cette initiative, demandant que les entreprises de droit public participent fiscalement aux frais de la défense nationale. L'initiative est donc enterrée. Elle n'aura pas été toutefois complètement inutile. En attirant l'attention du peuple sur certaines inégalités, sur certaines injustices, elle contribuera peut-être à promouvoir une meilleure protection des intérêts privés contre l'empiétement des institutions étatiques.

★

Conférences sur le crédit agricole et les Caisse Raiffeisen. — Lors de conférences

tenues à l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve (Fribourg) dans le programme du cours normal agricole, les participants ont eu l'occasion d'entendre M. Schneuwly, instituteur à Heitenried, leur parler du crédit agricole et M. le doyen Monnard, curé de Marly, venu leur présenter l'organisation des Caisse Raiffeisen en Suisse et dans le canton de Fribourg en particulier.

M. Schneuwly, membre du Conseil d'administration de l'Union Raiffeisen suisse, étudia les différentes formes de crédit pratiquées dans le canton, soit sur garantie hypothécaire, par cautionnement, par nantissement ou par billet. Il montra que le système Raiffeisen offre à l'agriculteur des conditions favorables là où une Caisse semblable existe.

M. Monnard, président de la Fédération des Caisse de Fribourg-romand, s'attacha à faire connaître les Caisse Raiffeisen telles qu'elles existent dans les paroisses. Elles favorisent l'épargne et au moyen d'un crédit bien étudié et surveillé, elles permettent aux modestes agriculteurs ou artisans une exploitation rationnelle de leurs entreprises et de surmonter les difficultés momentanées qu'ils rencontrent parfois dans leur activité professionnelle.

★

Réunion parcellaire dans le canton de Vaud. — Le Grand Conseil vaudois a voté, sans discussion, un projet de loi sur les réunions parcellaires. Il s'agit d'un régime assurant le regroupement des terres, mais qui ne comprend pas toutes les améliorations (création de chemins, travaux de drainage, etc.) que comporte le remaniement parcellaire proprement dit.

Le représentant du groupe agricole a déclaré que ce projet de loi avait rencontré un véritable enthousiasme dans la campagne vaudoise.

★

Les produits du sol valaisan en 1950. — L'excellent rapport de 1950 de l'Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes, dont le siège est à Saxon, publie — entre autres — les chiffres suivants touchant à la production 1950 :

Asperges	346 000 kg.
Fraises	4 650 000 »
Abricots	2 080 000 »
Poires	3 400 000 »
Pommes	6 960 000 »
Prunes, pruneaux	67 000 »
Cerises	114 000 »
Choux-fleurs	782 000 »
Tomates	2 400 000 »

Parlant de l'année agricole 1950, lors de la récente assemblée générale des producteurs de lait, M. Cyrille Michelet, président de cette importante association économique, relève dans son rapport annuel que les fruits et légumes produits par le Valais en 1950 représentent 21,4 millions de kilos, contre 31,6 millions en 1946. Et il ajoute :

« Un nombre important de cultivateurs n'ont pas couvert les frais engagés. Les conséquences de cette situation sont : *recrudescence de l'endettement*, amoindrissement du pouvoir d'achat de la classe paysanne entraînant un affaiblissement proportionnel des milieux qui vivent du commerce et de l'artisanat. »

Si le Valais apparaît à certains visiteurs superficiels comme un pays de Cocagne, le paysan valaisan n'obtient rien sans un travail dur et intense. Puisse-t-il en 1951 trouver un juste salaire sous forme de prix permettant au producteur également un bénéfice correspondant à son effort.

★

Cours agricoles décentralisés à Neuchâtel. — Sous les auspices du Département cantonal de l'agriculture, l'Ecole d'agriculture de Cernier a organisé en juillet des cours agricoles décentralisés. Malgré la saison qui aurait pu retenir bien des agriculteurs sur leurs domaines, de nombreux participants ont écouté avec intérêt les exposés des professeurs. La journée a commencé dans les vergers pour se continuer dans les cultures et se terminer par des présentations de bétail. Ces cours ont connu un vif succès.

★

Les banquiers anglais font des économies. — La Banque d'Angleterre a inauguré une nouvelle méthode de faire des économies : elle repasse ses billets de banque pour les faire durer plus longtemps. Jusqu'à présent, les billets qui lui étaient remis par les autres banques étaient remplacés par des billets neufs. Mais ils sont maintenant nettoyés, pressés et remis en circulation.

★

Où passent les pièces de 50 ct.? — On remarque que, depuis un certain temps, il devient de plus en plus rare de recevoir en retour des pièces de 50 ct. aux guichets de la poste ou des gares. Que sont donc devenues nos piécettes de dix sous? Les explications d'un fonctionnaire postal et du caissier d'une succursale de la Banque nationale lèvent le voile sur cette disparition. Celle-ci doit être attribuée au sens de l'épargne de maintes personnes de chez nous, qui pratiquent cette vertu comme un sport. On a pris l'habitude, depuis quelques années, de mettre de côté toutes les pièces de 50 ct. qui tombent dans le porte-monnaie afin de se constituer un petit pécule pour les vacances ou pour s'offrir une fantaisie, et ainsi se trouvent soustraites à la circulation des sommes dont on se fait difficilement une idée, créant une véritable pénurie de monnaie. Récemment, une demoiselle apporta au guichet d'une banque une somme de 850 fr. en pièces de 50 ct. et le caissier affirme que les versements de 300 et 400 fr. effectués de cette manière sur carnets d'épargne ne sont pas rares du tout.

NOUVELLES DES CAISSES AFFILIÉES

(Correspondance)

Jura bernois

ALLE.

Selon l'heureuse tradition, la Caisse de crédit mutuel de Alle a marqué le 25^e anniversaire de sa fondation par une manifestation qui a eu lieu le samedi 19 mai dans la salle du restaurant du *Régional*, décorée pour la

circonstance. A cette fête jubilaire étaient conviés tous les sociétaires de la Caisse locale ainsi que quelques invités et amis.

Le président, M. Joseph Riat, maire, s'est fait l'interprète des organes dirigeants en souhaitant une cordiale bienvenue à M. Géo Froidevaux, fondé de pouvoirs, qui représentait officiellement l'Union Raiffeisen suisse, à M.

S. Michel, président de la Fédération jurassienne, puis aux délégués des Caisses voisines qui ont si gentiment répondu à l'invitation qui leur avait été adressée et enfin à tous les sociétaires de la Caisse locale tout en les remerciant d'être venus nombreux.

Dans son rapport historique, M. Riat marqua l'esprit d'initiative des 27 fondateurs et leurs mérites, fit ressortir la persévérance de leur effort exprimée par la continuité de leur dévouement et se plut à proclamer les brillants succès illustrés par les chiffres du vingt-cinquième exercice :

Effectif : 150 membres et plus de 600 déposants ; bilan : Fr. 1 472 859.— ; mouvement d'affaires : Fr. 1,9 million ; fonds confiés : Fr. 1 350 000.— dont plus d'un million de francs d'épargne ; réserves : Fr. 61 338.—.

Au cours du banquet, quelques orateurs ont pris la parole. M. Géo Froidevaux a apporté le salut de l'Union suisse et a présenté un rapport suggestif et très fouillé, contenant d'intéressantes et judicieuses considérations sur la situation politique et économique actuelle, sur les principes et la mission du système Raiffeisen. Après avoir relevé les caractéristiques et l'évolution de la Caisse locale, il a adressé des hommages aux organes dirigeants et plus particulièrement aux 27 membres fondateurs. Il a félicité la Caisse locale pour ses 25 années de fructueuse activité. M. S. Michel, de son côté, a apporté le salut et les vœux de la Fédération jurassienne en s'exprimant en termes très éloquents. C'est au milieu de vifs applaudissements que les deux orateurs ont remis les magnifiques souvenirs offerts par l'Union suisse et par la Fédération jurassienne. M. Joseph Gurba a également reçu le portefeuille traditionnel de la Fédération pour ses 25 ans d'activité au sein des Conseils de la Caisse. M. Joseph Greppin, ancien maire, a adressé des remerciements au nom des membres fondateurs et a reporté les mérites de l'initiative de créer une Caisse de crédit mutuel à Alle sur l'ancien curé, M. l'abbé Constant Vallat, décédé. M. Lucien Hubleur a pris aussi la parole en s'exprimant avec l'humour et la finesse d'esprit qui le caractérisent.

En témoignage de reconnaissance, deux jeunes filles ont remis un modeste présent aux neuf membres fondateurs encore présents ainsi qu'à M. Géo Froidevaux et M. S. Michel.

Cette soirée qui fut une réussite à tous points de vue a été agrémentée par des productions très réussies du Chœur mixte *L'Echo de l'Allaine* avec accompagnement d'orchestre sous la direction du maestro M. Evariste Lachat. M. Robert Voëlin a eu également un grand succès en se produisant à deux reprises.

Une belle ambiance vraiment raiffeiseniste n'a cessé de régner pendant toute la soirée. Elle était due pour une bonne part au bon vin et au souper succulent préparé par la famille Billieux, dont la réputation n'est plus à faire et servi par un groupe de charmantes demoiselles aux costumes jurassiens.

Les organisateurs de cette fête jubilaire ont atteint le but qu'ils se sont fixé. Ils sont convaincus que tous les participants ont passé une très agréable soirée et que chacun en gardera un bon souvenir. C'est là leur meilleure récompense.

A.L.

COURRENDLIN

Dimanche 8 avril, notre Caisse de crédit mutuel tenait, pour la 25e fois, ses assises annuelles. Notre banque locale a en effet été

créée en 1926. Elle fêtait donc, dans la même circonstance, son 25e anniversaire. Les dirigeants avaient tenu à marquer ce jubilé par une manifestation d'un caractère inaccoutumé. Déjà la convocation envoyée à tous les membres, présentée sous la forme d'une plaquette-souvenir et due au talent d'artistes de chez nous, mettait d'emblée les membres dans une atmosphère de fête.

Le matin, après l'office, eut lieu, au cimetière, une première manifestation du souvenir. M. le chanoine Bourquard y rappela la mémoire des membres défunts et, sur la tombe du premier président, adressa une brève prière au Ciel en leur faveur.

En après-midi, une centaine d'invités et de membres se réunirent à la Maison des œuvres.

Ce fut la partie administrative qui, la première, occupa membres et invités. Le président du Comité de direction, M. Alphonse Cortat, maire à Rossemaison, présenta d'abord, avec son habileté et brièvement coutumières, son rapport sur l'activité de l'exercice écoulé, rapport émaillé de considérations se rapportant à l'économie mondiale et nationale.

Il appartenait ensuite à M. Faehndrich, caissier, de parler chiffres. Il le fit avec clarté et compétence. Le bilan, en augmentation de Fr. 104 000.— sur l'année précédente, atteint à fin 1950 le chiffre de Fr. 860 251.67. Le roulement général s'est élevé à 1 410 189 fr. Il est agréable de constater que le nombre de carnets d'épargne se montait à 461 avec un avoir global de Fr. 663 417.41. Cela prouve que l'esprit d'économie et de prévoyance est bien ancré dans les sentiments de notre population et qu'il s'y développe encore.

Le président du Conseil de surveillance, M. le chanoine Bourquard, fit ensuite rapport sur le mandat de l'organe de contrôle. A l'unanimité, l'assemblée fit sienne les propositions énoncées de donner décharge aux organes responsables et de les remercier pour le travail réalisé.

M. Froidevaux, envoyé de l'Union suisse, dans un premier exposé, rappela le rôle qui incombe à la Caisse Raiffeisen dans la vie économique et sociale de nos villages.

C'est alors que débuta la *manifestation jubilaire*. La salle réservée à cette fin a été décorée de façon très originale par M. E. Guélat, instituteur à Courtételle. Son travail retient l'attention et l'admiration de tous. Les tableaux réalisés par cet artiste illustrent, on ne saurait mieux, les commandements Raiffeisen, dont l'auteur n'est autre que M. l'abbé Montavon, de Courroux. Des fleurs partout. Les drapeaux suisses, jurassiens et les armoiries de la commune donnent un cadre de fête à la Maison des œuvres.

En premier lieu, c'est M. Cortat, président, qui souhaite la bienvenue aux invités et présente des félicitations aux jubilaires.

La Ste-Cécile, invitée à marquer la manifestation d'une note harmonieuse et joyeuse, se fait applaudir comme il convient.

Couteaux et fourchettes se mettent alors en danse. Un abondant goûter est en effet réservé aux participants.

La fête bat son plein lorsque M. Michel, président de la Fédération jurassienne des Caisses de crédit mutuel, prend la parole pour apporter félicitations et hommage à la Caisse de Courrendlin à laquelle il offre le traditionnel cadeau de la Fédération qui consiste en un plateau de céramique du plus bel effet.

Il échoyait à M. le doyen Bourquard, lui-

même un artisan de la première heure, de faire l'historique de la Caisse de Courrendlin. 25 ans dans une vie d'homme est déjà beaucoup, mais cela semble court. Dans la vie d'une société c'est plus considérable et c'est plus important. La Caisse Raiffeisen a pris naissance timidement, très modestement, sans bruit. Son activité s'est déroulée sans beaucoup d'éclat, mais de manière sérieuse, honnête et désintéressée.

M. le doyen rappelle la mémoire des dirigeants que la mort a emporté avant ce quart de siècle. Il félicite de grand cœur les dirigeants de la première équipe qui sont encore à l'œuvre, soit MM. Henri Seuret, Châtillon, et Charles Faehndrich, Courrendlin. M. le chanoine Bourquard, lui-même de cette première équipe, termine en un hymne de reconnaissance à la Providence qui a béni l'œuvre commencée il y a 25 ans.

Le délégué de l'Union Raiffeisen suisse apporta ensuite le salut de la Centrale. Les principes du Raiffeisenisme ont bien été réalisés à Courrendlin. Tous les dirigeants, le caissier en particulier, et tous les membres doivent être félicités. M. Froidevaux termine en portant un toast à la prospérité de la Caisse de Courrendlin et en lui remettant le cadeau d'usage.

Vint ensuite la distribution des cadeaux. En furent bénéficiaires les membres dirigeants dont l'activité dans les comités remonte à 25 ans. De gracieuses jeunes filles décorèrent ces premiers pionniers. Une surprise était réservée aux membres fondateurs présents à la manifestation. La joie fut à son comble lorsque des jeunes filles remirent à chacun une bouteille de soleil de Mâcon.

M. le maire de Courrendlin tint aussi à féliciter la Caisse de ses 25 ans de fructueux travail. M. Monnin se déclare enchanté des instants passés dans cette heureuse ambiance de jubilé. Il dit aussi combien le mouvement Raiffeisen l'intéresse, vu son caractère éminemment philanthropique.

Il valait la peine d'allonger ce compte-rendu pour donner une image aussi complète que possible de la manifestation jubilaire de ce dimanche d'avril, tant elle fut réussie et tant elle fut pleine de promesses pour l'avenir de la Caisse Raiffeisen de Courrendlin.

G.

MERVELIER

Le 22 avril, notre Caisse de crédit tenait son assemblée générale ordinaire qui se doubla, cette année, d'une manifestation jubilaire pour commémorer son 25e anniversaire.



Les organes de la Caisse de Mervelier en fête

L'assemblée débuta à 14 h. 15 dans la salle communale discrètement décorée pour la circonstance. On note la présence de nombreux invités.

Les tractanda administratifs de l'assemblée s'épuisent rapidement. Dans son rapport, le président du Comité de direction, M. Alfred Mouttet — en fonction depuis la fondation de la Caisse — salue les invités et remercie la divine Providence de nous avoir protégés d'une manière spéciale pendant ce dernier quart de siècle. Il termine en remerciant le caissier, M. Clément Marquis — également en fonction depuis la fondation — pour sa bonne gestion ; il remercie aussi les membres des deux comités pour le dévouement apporté à la cause raiffeiseniste dans notre localité. Puis le caissier nous parle de chiffres. Le bilan atteint Fr. 215 977.— ; les réserves se montent à Fr. 10 407.—. Les carnets d'épargne, au nombre de 325, atteignent le chiffre de Fr. 171 111.—. Le bénéfice pour 1950 est de Fr. 1111,12.

Le rapport du président du Conseil de surveillance M. le curé Frund conclut aussi à la bonne tenue des livres et de la caisse et propose à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice écoulé. Cela se fait séance tenante et à l'unanimité.

* * *

Après la liquidation des derniers tractanda, l'assemblée est levée et se rend en cortège — conduit par notre vaillante fanfare — au restaurant de l'Ours où une copieuse collation nous attendait !

La série des discours est ouverte par notre président de direction, M. Alfred Mouttet, qui souhaite la bienvenue aux délégués, invités et membres de la Caisse. Puis c'est le tour du caissier de nous faire l'histoire de notre petite institution bancaire. La Caisse fut fondée en 1926 par MM. Montavon, curé de Courroux, et Membrez, directeur à Loveresse, sous la présidence de M. l'abbé Barthoulot, notre cher ancien curé, et sous les auspices de la section locale de l'A.P.C.S. Le premier bilan accusait un chiffre de Fr. 36 336.— et le bénéfice net était de Fr. 1,13 ! Rapidement notre Caisse prit un essor réjouissant et progressif ; elle gagna la confiance de la population qui lui confie ses affaires. Des 35 membres fondateurs, 15 sont encore des nôtres aujourd'hui. L'assistance se lève à la mémoire des disparus et une messe sera célébrée pour le repos de leurs âmes. Merci à notre caissier, M. Clément Marquis, pour son intéressant travail.

Le délégué de l'Union suisse, M. Géo Froidevaux, apporte ensuite le salut de la Centrale. Dans un discours fort écouté, il rappelle les principes qui sont à la base du mouvement raiffeiseniste, non seulement économique et financier, mais aussi et surtout sociaux et spirituels. Il remercie et félicite les organes dirigeants de notre petite banque et termine en portant un toast à la prospérité de notre section à laquelle il remet un magnifique diplôme.

M. Ackermann apporte le salut et les félicitations de la Fédération jurassienne des Caisse Raiffeisen. Dans une tournure oratoire très appréciée, il remet un magnifique plateau à la section et, aux trois jubilaires, le traditionnel portefeuille qui, dit-il, est trop grand pour contenir les jetons de présence mais par contre trop petit pour y serrer le total des heures de dévouement et des soucis que procure la direction d'une Caisse de crédit.

On entend encore M. Membrez, grand ami de notre petit coin de terre et fondateur de notre Caisse. Il nous donne les consignes du

vrai raiffeiseniste qui voit dans la collaboration de tous vers un même but la solution à tous nos problèmes.

Au nom des autorités communales, M. Joseph Marquis, maire, félicite aussi notre section pour son succès et nous témoigne la confiance envers notre Caisse.

La séance jubilaire va bientôt prendre fin. M. le curé Frund, président du Conseil de surveillance, remercie les orateurs, les sociétés qui ont prêté leur concours et le tenancier du restaurant, la famille Chappuis. Il remercie aussi les membres des deux comités pour leur collaboration désintéressée, spécialement les trois jubilaires, MM. Alfred Mouttet, Clément Marquis et Camille Marquis, auxquels il remet un magnifique cadeau.

* * *

Dans ces belles heures passées en commun et dans la joie, il y avait une ombre. C'était l'absence des deux pionniers de notre section, MM. les abbés Barthoulot et Montavon. M. l'abbé Barthoulot notre ancien curé et président du Conseil de surveillance était retenu par son ministère ; lecture fut donnée de sa belle lettre à laquelle il fut répondu par un télégramme. Quant à M. l'abbé Montavon, empêché par la maladie, la section lui fit parvenir une gerbe de fleurs. Nous lui souhaitons un prompt et complet rétablissement.

Disons encore, avant de terminer, combien fut apprécié le concours de nos sociétés locales qui, par leurs accents vibrants et mélodieux, ont donné à notre fête l'éclat qu'elle méritait. Tour à tour on entendit la fanfare, la société de chant Ste-Cécile et les enfants de la classe de Mille Chappuis. La Prière patriotique jouée par la fanfare et chantée par la foule fit ressortir le cachet patriotique et chrétien de cette manifestation.

Merci à eux et merci aux organisateurs et à tous ceux qui ont contribué au succès de cette belle journée et formons les vœux les meilleurs pour la prospérité de notre Caisse de crédit mutuel.

Fy.

Valais

GRÔNE

En remontant la vallée du Rhône, à droite de la gare de Granges, se trouve le village de Grône, qui s'appuie contre le mont. Grône est un village typiquement valaisan, où une population laborieuse s'efforce d'arracher à la terre le pain de chaque jour. Cette population est peut-être moins expansive que celle d'autres contrées. Mais elle n'en est pas moins active, toujours à l'affût du progrès.

Aussi est-il tout naturel que Grône puisse fêter déjà le 25^e anniversaire de la fondation de sa Caisse Raiffeisen.

Dimanche 14 avril 1951, sous le coup des 14 heures, le président, M. Maurice Allégroz — qui dirigera les débats avec bonhomie et distinction —, ouvre la séance, entouré des membres des deux comités. Il salue la présence de M. Paul Puippe, délégué de l'Union suisse, ainsi que celle de M. Adrien Puippe, président de la Fédération du Valais-romand.

L'appel permet de constater la présence de 121 sociétaires dont une bonne trentaine de dames. M. Maurice Michelloud, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Aussi claire que brève, sans vaines déclamations, cette excellente relation de l'assemblée de 1950 est adoptée avec les remerciements d'usage. Dans son rapport présidentiel

M. Allégroz sera bref car, dit-il, au cours de la journée on entendra suffisamment de chiffres et de commentaires. M. Pierre Hugo, caissier, se dispense de lire de fastidieux chiffres, la Caisse ayant depuis des années la bonne habitude de remettre avec les convocations un relevé des comptes, dont nous avons extrait les chiffres suivants :

Au 31 décembre 1950, 148 sociétaires font partie de la Caisse locale. Sur 495 carnets d'épargne reposent Fr. 440 000.— de dépôts. Il y a également Fr. 150 000.— en chiffre rond confiés en compte courant et sur obligations. Le bénéfice réalisé, Fr. 3 288,30, porte la réserve à Fr. 45 830.—. Fr. 400 000.— sont prêtés dans la commune, sur bonnes garanties. Les intérêts échus au 31 décembre n'étaient que de Fr. 484.—. C'est dire que la discipline de paiement est bonne.

Dans son rapport, M. le rév. curé Fournier, président du Conseil de surveillance, constate que la Caisse est bien tenue. Dans son franc-parler, il relève quelques petites insuffisances. Mais, ajoute-t-il, il n'y a rien de grave. Et il recommande l'adoption des comptes, ce qui intervient sans contestation.

Prenant la parole en sa qualité de reviseur, M. Paul Puippe souligne l'importance du fonds de réserve dont l'utilité est, ici et là, parfois méconnue. Un bon fonds de réserve permet de réduire la marge entre les taux débiteurs et les taux créanciers. Grâce à ce fonds de réserve, la Caisse de Grône peut être citée en exemple en ce qui concerne les taux. Les débiteurs paient du 3 ½—4 ½ % selon la nature de la garantie. La Caisse ne calcule aucune commission. Les créanciers touchent les taux actuellement payés par tous les établissements bien fondés de la région. Si le fonds de réserve continue à être régulièrement alimenté — poursuit le reviseur — les sociétaires actuels de la Caisse de Grône verront le jour où les taux débiteurs pourront être réduits encore.

Deux excellentes productions de la société de chant la Cécilia servent de prélude à la partie jubilaire.

M. Pierre Hugo, caissier, présente un petit historique de la Caisse. Il y a 25 ans les mines de charbon étaient fermées, les usines d'aluminium de Chippis devaient renvoyer des ouvriers, privant la population d'un appoint de gain intéressant. L'agriculture était encore la Cendrillon de notre économie. En dépit des services rendus par les banques des environs, la population de Grône sentait le besoin d'organiser également l'entraide dans le domaine de l'épargne et du crédit. Grâce à l'initiative de M. Adr. Puippe, appuyé par le curé de l'époque, M. l'abbé Follonier et M. J. Devanthéry, la Caisse vit le jour. Au début les difficultés ne lui furent pas épargnées. Il fallut la foi et la ténacité des fondateurs pour persévérer. La Caisse s'affirma cependant petit à petit, car elle sut s'assurer le concours de dirigeants actifs, dont la plupart sont aujourd'hui encore sur la brèche. M. Hugo souligne spécialement l'impartialité et la compétence des membres des comités et — sans amoindrir aucun autre mérite personnel — tresse au dévoué président Allégroz une couronne bien méritée.

M. Paul Puippe, délégué de l'Union — un enfant du pays qui a grandi sous le méridional soleil de Sierre — apporte le message de sympathie et les félicitations des organes centraux et de la direction. C'est pour lui une

joie de prendre un contact direct avec les sociétaires de la Caisse de Grône, qu'il revise depuis plusieurs années. M. Puippe expose brièvement le programme d'action de la Caisse Raiffeisen et constate que le but fixé par les fondateurs, il y a un quart de siècle, a bien été atteint. Il remet à la Caisse un tableau dédicacé, témoignage de reconnaissance pour la fidèle collaboration à la cause commune.

M. Adr. Puippe, président de la Fédération, s'adresse à ses amis de Grône. C'est avec fierté qu'il considère cette fête un peu comme sa fête, car la Caisse de Grône, qu'il a fondée, lui fut toujours chère. Il fait l'histoire du mouvement en Valais et trouve les mots qu'il faut pour mettre en évidence le rôle économique et social que jouent actuellement nos Caisses dans la vie de notre canton. Il s'attache à souligner les particularités de la Caisse Raiffeisen dont la première ambition est de servir. M. A. Puippe termine par quelques consignes. Ses conseils — dictés par une grande expérience et son dévouement à la cause — seront certainement suivis.

La partie officielle est ainsi terminée. Autour d'un verre d'authentique vin valaisan, derrière un sandwich-maison aux proportions respectables, les participants échangent leurs impressions personnelles, non sans avoir été auparavant sincèrement remerciés par le président pour le bon esprit dont ils firent preuve durant tout l'après-midi.

Cette assemblée — simple mais très digne — laissera certainement un excellent souvenir.

pp.

Encore trois jubilés en Valais

La première Caisse du Valais-romand a été fondée à Leytron en 1908. En 1910, une douzaine de communes avaient déjà suivi le bon exemple. Puis, le mouvement accusa un temps d'arrêt. Ce ne fut qu'en 1921 que la propagande fut reprise par l'actuel président de la Fédération M. Adrien Puippe. Son action fut couronnée de succès, puisque la partie française du canton compte actuellement 63 Caisses, dont nos communes ne voudraient certainement plus se passer.

Souvent saluée de rires moqueurs — pensez donc, des paysans qui veulent faire de la banque ! — la naissance de ces Caisses n'en fut pas moins le point de départ de l'autonomie communale en matière d'épargne et de crédit. La Providence n'abandonne pas ceux qui lui font confiance. Les Caisses Raiffeisen valaisannes purent, à l'instar de leurs sœurs dans tout le pays, enregistrer des succès croissants.

Entre 1921 et 1947 (dernière fondation à Epinassey) le raiffeisenisme a littéralement conquis le Valais-romand, vallée après vallée, commune après commune. Cela semble récent. Et pourtant nombre de ces Caisses commémorent déjà le 25e anniversaire de leur fondation. Après Grône et Lens, trois autres étaient dans la joie en ce mois de mai grincheux : Massongex, Vernamiège et Mase.

Nous donnons ci-après un petit compte rendu de ces assemblées. Pour éviter d'inutiles répétitions, nous dirons d'emblée qu'elles débutèrent toutes par la partie administrative, soit : rapports présidentiels, exposé du caissier, adoption des comptes, élections. Une seconde partie était réservée à la commémoration proprement dite du 25e anniversaire.

A chacune de ces manifestations, l'Union suisse était représentée par M. Paul Puippe, reviseur — un enfant du pays —, qui apporta aux jubilaires, avec le traditionnel diplôme, les félicitations et les vœux de la Centrale. Il les encouragea à persévérer dans la voie sûre tracée par les statuts. Il s'attacha également à rappeler brièvement les objectifs principaux que nos Caisses entendent réaliser, en soulignant spécialement leur action éducative et morale.

Ces jubilés ne se seraient également pas conçus sans la présence de M. Adr. Puippe, président de la Fédération cantonale. En effet, dans ces trois communes comme dans tant d'autres du Valais, la Caisse Raiffeisen a vu le jour grâce à la ténacité de montagnard et à l'enthousiasme de cet infatigable pionnier de la cause. Que de fois durant ces 25 ans n'a-t-il pas assisté aux assemblées annuelles de « ses » Caisses, leur apportant ses encouragements et ses conseils. Dans une de ces improvisations dont il a le secret, M. A. Puippe fit l'histoire du mouvement en Valais, relatant avec humour maints détails savoureux inconnus encore du public et même... de raiffeisenistes militants. L'orateur rendit également hommage à l'activité de l'Union suisse, en soulignant les avantages que procure cette centrale indépendante, épine dorsale de tout le mouvement. M. Puippe profita de cette occasion pour donner aux membres des Caisses sur lesquelles il veille avec tant d'amour et de sollicitude des consignes qui seront certainement observées.

Venons-en maintenant aux particularités de chacune des assemblées jubilaires.

1. Massongex

En quittant St-Maurice par le train qui conduit à St-Gingolph, « le Tonkin », comme l'appellent les gens de la région, le premier village que le voyageur rencontre à sa droite est Massongex.

Massongex est un caractéristique village agricole de la plaine du Bas-Valais, avec ses vastes bâtiments bien entretenus et propriétés arrondies. Sa population ne s'adonne pas exclusivement à l'agriculture. Nombreuses sont les personnes qui travaillent au dehors, dans les usines, aux C.F.F. ou ailleurs. Ainsi, Massongex possède une population mixte, formée de tous les éléments propices à la bonne marche d'une Caisse Raiffeisen.

Le jeudi soir 10 mai, les Raiffeisenistes du lieu étaient en fête. 80 en nombre, ils se retrouvaient dans la salle du café Central, agréablement décorée pour la circonstance.

Dans son rapport jubilaire, l'actif président, M. Victor Ruppen, retrace les débuts de la Caisse. Alors que Massongex ne possédait aucun établissement financier propre, il y a de cela 35 à 40 ans, le curé de la paroisse s'appliqua à inculquer aux jeunes gens le goût de l'épargne, en recueillant à intérêt leurs petites économies. Lors de son départ, M. l'abbé Grand — aujourd'hui grand vicaire — put ainsi restituer près de Fr. 20 000.— à ces jeunes gens. Le pli était pris. Il fallait continuer. C'est ainsi qu'à la demande du nouveau curé, M. l'abbé Clivaz, M. Adr. Puippe vint à Massongex le 9 avril 1925. Séance tenante, la fondation d'une Caisse Raiffeisen fut décidée. Un comité à la tête duquel se trouvait M. Charles Gollut — aujourd'hui commandant de la gendarmerie — se mit au travail. Les débuts ne furent pas faciles. Il y eut bien des

difficultés à surmonter, des obstacles à franchir. Mais la Caisse fit son chemin. A preuve voici quelques chiffres.

Au 31 décembre 1926, elle comptait 8 sociétaires, Fr. 7 700.— de bilan et Fr. 7.— de réserves. Au 31 décembre 1950, elle réunissait 102 coopérateurs. Les dépôts confiés, Fr. 300 000.—, étaient entièrement placés dans la commune. Le bénéfice de Fr. 2 092.—, a porté la fortune collective à Fr. 16 200.—. 218 carnets d'épargne de la Raiffeisen étaient placés dans les familles. Si ces chiffres sont modestes comparativement à ceux de nos importants établissements financiers, la Caisse de Massongex n'en a pas moins rendu de grands services en inculquant à ses adhérents le goût de l'épargne et en distribuant un crédit étudié, rationnel. M. Ruppen termine son excellent rapport en remerciant tous les ouvriers de l'œuvre, sans oublier l'Union suisse qui, avec fidélité et constance, a suivi la marche de la Caisse.

Dans une charmante improvisation, le caissier, M. Pierre Cettou, souligne les mérites particuliers de M. Ruppen, sur la brèche dès le début et lui remet au nom de l'assemblée un souvenir dédicacé.

Après avoir entendu les délégués de l'Union et de la Fédération — gratifiés d'une superbe gerbe de tulipes de Massongex (produit de la ferme progressiste de M. Ruppen) — l'assemblée se termine par le chant de *Mon beau Valais*.

2. Vernamiège

La vallée d'Hérens — connue aussi bien par ses stations de séjour que par son bétail réputé — a de tout temps été une terre raiffeiseniste fertile. Sur la rive gauche, Hérémenche et Vex furent parmi les premières communes raiffeisenistes du canton alors que sur la rive droite le mouvement ne s'implanta que plus tard.

Vernamiège est un modeste village agricole de 340 âmes, qui souffre à intervalles aussi réguliers que fréquents de la sécheresse. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant que ses habitants cherchent une compensation au dehors, soit en travaillant dans les vignes, sur les chantiers ou dans les usines.

En dépit de ressources modestes, on est très économe. Vernamiège est certainement une des rares communes valaisannes qui peut vivre sans un café...

Le dimanche 20 mai, vers 14 heures, la coquette salle paroissiale recevait une vingtaine de membres, accourus pour commémorer le 25e anniversaire de la fondation de la Caisse.

Le rapport jubilaire est présenté par M. Basile Follonier, le dévoué et sympathique caissier, seul vétéran encore en fonction aujourd'hui. L'initiative de la fondation de la Caisse fut prise ici, comme dans nombre de paroisses valaisannes, par le curé Martig. Après avoir fondé une Caisse maladie pour les quatre communes de la rive droite, ce pasteur jugea qu'il fallait doter la commune d'une institution d'épargne et de crédit qui lui soit propre. Il fit appel à M. Adr. Puippe. Le 15 août 1925, 11 citoyens fondèrent la Caisse. Les débuts, ici aussi, furent modestes. Le premier bilan bouclait par Fr. 4 400.— de dépôts, avec un bénéfice de Fr. 5.—. Au 31 décembre 1950, il y avait 29 sociétaires. 73 Carnets d'épargne étaient distribués dans



Le village montagnard de Vernamiège dont la Caisse a commémoré son jubilé

le village; les dépôts confiés ascendaient à Fr. 84 000.—, et le fonds de réserve à Fr. 2 800.—. En 202 opérations, le caissier a traité en 1950 pour Fr. 157 700.— d'affaires. Ce dernier chiffre indique que la Caisse est certainement reconnue aujourd'hui comme établissement local pratique, évitant de longs et coûteux dérangements. Puisse-t-elle être mise davantage à contribution encore à l'avenir.

Le vice-président de la Caisse, M. Alcide Pannatier, qui dirigea les débats avec distinc-

3. Mase

Huit jours plus tard, soit le 27 mai, c'était au tour du village voisin, Mase, à se réjouir. Une quarantaine de sociétaires s'étaient donné rendez-vous dans l'une des salles de classe. A la table des comités, on remarquait trois vétérans en fonction depuis 25 ans: MM. Pierre Martin Rossier et Pierre Pannatier, les deux présidents, ainsi que le caissier, M. Eug. Follonier, buraliste.

En dépit de son âge, le président M. Pierre Martin Rossier avait préparé pour la circonstance un rapport jubilaire qui fut un petit chef-d'œuvre du genre. Nous en avons extrait les traits caractéristiques suivants:

« En 1925, on apprenait par les journaux que le raiffeisenisme prenait racine en Valais. Le 20 septembre, M. Adr. Puippe, flairant quelque chose, débouchait à Mase, où il aborda les autorités tant civiles que religieuses, proposant de donner une conférence. On lui répondit qu'il n'y avait pas d'argent pour fonder une Caisse. Hardiment, il répondit: il y en a, il s'en trouvera. Et l'on alla de l'avant. Le 4 octobre eut lieu l'assemblée de fondation; 15 participants signèrent la déclaration d'adhésion et les comités furent constitués. C'est alors que les écluses des critiques s'ouvrirent toutes à la foi. Comment, disait-on, ce Monsieur qui vient mettre son nez par là croit que nous avons des bas de laine pleins de napoléons? Et puis, pour tenir une banque, il faut des employés connaissant le maniement des finances. Qu'on se le dise: «Celui qui mettra ses économies les perdra». Mais, comme sous le coup de baguette magique, tous ces messieurs devinrent financiers, directeurs de banque, contrôleurs et que sait-on encore. »

Lentement, la Caisse prit son essor.

Le premier bilan de 1926 bouclait par Fr. 12 300.— de dépôts. Le roulement avait été de Fr. 69 500.—. Pour une commune soit-disant «sans argent», c'était déjà un bon début.

tion, remit au caissier une assiette dédiée, comme témoignage de reconnaissance pour 25 ans de bons et loyaux services.

L'abbé Gauye, curé de la paroisse, adressa ses compliments à tous ceux qui furent à la peine. Il se déclara convaincu du rôle bienfaisant et efficace que la Caisse peut jouer dans la vie de la commune rurale.

Et ici encore le chant *Mon beau Valais* mit le point final.

Au 31 décembre 1950, il y avait 63 sociétaires. 129 carnets d'épargne manifestaient la volonté d'épargner de la population. La somme du bilan totalisait Fr. 222 200.—. En 298 opérations, le caissier a traité l'an dernier pour Fr. 167 000.— d'affaires. Le fonds de réserve — propriété de la collectivité raiffeiseniste — ascendait à Fr. 8 750.—.

Il n'est pas présomptueux d'affirmer que sans la Caisse locale une bonne partie de cet argent n'aurait pas été économisé. Maint petit pécule se serait effrité petit à petit, tandis que lorsqu'il faut aller à la Caisse «opérer» un retrait, on procède toujours à un sérieux examen de la nécessité de la dépense prévue.

M. Rossier attribue à deux facteurs la bonne marche de la Caisse. Tout d'abord à l'activité de son fondateur, M. Adrien Puippe, qui revint à Mase presque chaque année; puis à la revision de l'Union suisse. Par son contrôle serré, le reviseur rend les plus grands services. La revision est — pour la Caisse — comme une soupape de sûreté.

M. Marcel Rossier — un raiffeiseniste actif — apporte le salut et les félicitations de la commune qu'il préside. Il relève le rôle bienfaisant joué par la Caisse locale et compte sur son appui pour la réalisation de projets actuellement à l'étude dans la commune.

M. l'abbé Salamolard, rév. curé, avait aussi tenu à être parmi ses paroissiens ce jour-là. Avec de paternels encouragements, il exprima sa foi en la valeur de la Caisse Raiffeisen d'épargne et de crédit.

Le chœur de la J.A.C., sous la baguette de M. Gérard Follonier (à Mase également la valeur n'attend pas toujours le nombre des années!) se produisit à plusieurs reprises, donnant à l'assemblée la note gaie de circonstance.

* * *

Chaque fois la Caisse eut pour ses fidèles sociétaires le geste qu'on attend d'un heureux jubilaire: ici une assiette valaisanne copieuse,

là un petit souvenir, partout un verre de vin généreux. A Vernamiège, la commune se fit un plaisir d'offrir un vin d'honneur spécialement apprécié.

Comme l'a dit l'un des orateurs, nos Caisses ne publient pas toutes des statistiques imposantes. Vues du dehors, leurs réalisations paraissent parfois modestes. Elle rendent cependant de grands services à nos populations rurales. En Valais plus que partout ailleurs, la commune rurale ne se concevrait plus aujourd'hui sans «sa» Caisse Raiffeisen.

Puisse la population entière coopérer partout à l'institution locale d'épargne et de crédit, pour la rendre toujours plus vivante, toujours mieux à même de remplir sa mission.

pp.

Vaud

MONTRICHER

Au pied du Mont-Tendre, dans le Jura vaudois, le village de Montricher s'agrippe à un contrefort dominé par les ruines d'un vieux manoir construit par le seigneur Rodolphe de Grandson. Ses maisons cosuées, en demi-cercle autour du château, respirent l'aisance, fruit d'un esprit laborieux de sa population.

Autrefois, la communauté a vécu sa propre vie indépendante sous la houlette du seigneur. Aujourd'hui encore, elle l'assure par son esprit d'attachement à la terre, esprit de travail et d'initiative. Tous les corps des métiers ruraux s'y partagent les tâches: charron, serrurier, sellier, menuisier, charpentier, secondent les hommes de la terre. Des groupements coopératifs fonctionnent partout où l'entraide peut faciliter la marche des exploitations pour le bien commun: laiterie, syndicat agricole, syndicat d'élevage bovin, battoir, etc. Le village possède également l'équipement qui garantit sa vie culturelle, sociale et spirituelle. Bref, sans vouloir se replier sur lui-même dans un esprit d'étroite égoïsme, le village assure le pain quotidien à tous ses ressortissants. Avec ses 180 ménages, c'est l'un des neuf villages vaudois encore exempts d'impôts communaux.

On ne concevrait bien sûr pas une telle communauté organisée sans son propre institut financier. Nous le citons volontairement en dernier lieu pour en parler plus à notre aise. La Caisse Raiffeisen de Montricher n'a-t-elle pas déjà 39 ans d'existence? Ses succès, les services rendus sont trop nombreux pour les détailler. Les résultats du dernier exercice nous en donnent un reflet:

L'effectif des sociétaires se monte à 74. Le bilan ascende à Fr. 646 618.—. Les 377 épargnants ont constitué un volume de dépôts de Fr. 515 000.—. Le joli bénéfice de Fr. 3 512.— a porté les réserves à Fr. 63 271.—, soit au 11 % des engagements. Cette fortune sociale sagement amassée donne une structure solide à l'institution qui peut braver les vicissitudes des temps.

Pourquoi la 39e assemblée générale du 29 mars revêtait-elle un cachet particulier? C'est qu'il s'agissait de rendre un public hommage à l'un des meilleurs serviteurs qui rendait les armes pour les passer à de plus jeunes forces. Les titres d'honneur de M. E.-M. Prévost, caissier, ne sont pas de ceux que l'on peut citer en toute occasion: membre fondateur, il fut pendant 14 ans le vice-président du Conseil de surveillance puis, durant un quart de siècle, le caissier dévoué, consciencieux et serviable.

Il était ainsi tout naturel que le reviseur de l'Union suisse, qui devait participer le lendemain à la remise de gestion au successeur de M. Prévost, assistât aussi à la manifestation pour s'associer à l'hommage rendu à ce vétéran.

L'assemblée générale se déroula très dignement selon l'ordre du jour statutaire. On procéda également à la réélection des membres des conseils dont le mandat arrivait à échéance. Nous signalons spécialement la brillante réélection du président de direction, M. Alois Freymond, qui fait partie des organes dirigeants depuis 25 ans et qui méritait cet acte de reconnaissance. Si M. Freymond a eu des velléités de se retirer à la suite d'une pénible épreuve qui vient de le frapper, il a compris dans quelle estime le tiennent ses concitoyens et a heureusement cédé à leur insistance unanime. Nous souhaitons que longtemps encore il conserve le gouvernail qu'il manie avec habileté avec l'entière confiance des sociétaires.

La manifestation de reconnaissance envers M. Prévost, caissier, avait été réservée pour la fin de la séance. Dans un silence religieux, le président donna lecture de la lettre de démission du vétéran. Brève mais chevaleresque, cette démission reflète l'état d'âme du fidèle serviteur dont l'âge, la fatigue et la maladie sont venus à bout des forces. Conscient de la responsabilité d'un mandat qui réclame une concentration toujours plus exigeante, il le rend à l'assemblée qui le lui avait confié en passant la consigne à la garde montante: « Merci de votre confiance. Veillez à conserver jalousement l'héritage des anciens. Restez fidèles et disciplinés ».

Avec un brin d'émotion dans la voix, M. Freymond, président, retraça les mérites du vieux caissier démissionnaire. Il le fit avec la distinction et la finesse qu'on lui connaît. Ne pouvant chiffrer une telle dette de reconnaissance des raiffeisenistes de Montricher, il tint à témoigner leur gratitude par une marque tangible en offrant au valeureux ancien caissier une magnifique channe vaudoise entourée de six gobelets sur un plateau dédié. Il y joignit leurs vœux unanimes et sincères de bonne santé, de longue et heureuse vieillesse.

Tout aussitôt, M. Froidevaux, reviseur, s'associa à cet acte de la reconnaissance en apportant une adresse de la direction de l'Union centrale suisse et redisant ses félicitations et ses remerciements à celui qui avait été, pendant 39 ans, le fidèle collaborateur à l'idéal commun. M. Prévost a bien mérité de la communauté raiffeiseniste de Montricher.

Profitant de la circonstance, l'orateur adressa encore quelques paroles d'encouragement à l'auditoire et s'étendit sur la mission du raiffeisenisme suisse dont le dynamisme ne fait que monter en proportion des succès croissants et continus.

Pour terminer cette cérémonie, l'assemblée, dans un vote unanime, appela au poste de caissier M. Maurice Prévost, fils du démissionnaire. Cette marque de confiance fait honneur à l'élu et à la famille Prévost. Avec ses remerciements, le nouveau caissier promit de s'en rendre digne par son dévouement et son application. Il n'aura d'ailleurs qu'à suivre fidèlement les traces de son père.

La Caisse de Montricher commence une nouvelle étape qui s'annonce fructueuse par l'esprit de cohésion, de collaboration et de concorde qui anime ses membres.

Fx.

Hommage à la Caisse Raiffeisen

(Adresse d'un sociétaire à la Caisse de Lentigny à l'occasion de son jubilé.)

*S'il est un mauvais maître, il est bon serviteur,
Cet argent qu'on méprise ou traite avec rancune.
L'épargner sagement sauve de l'infortune
Et répand le bien-être au foyer travailleur.
Lentigny l'a compris et va fêter en chœur
La Caisse Raiffeisen qui, sans bruit ni lacune,
Dispensa vingt-cinq ans, sur toute la commune
Les bienfaits de l'épargne et ceux du prêt*

[sauveur.

Honneur aux dirigeants qui surent, dans leur

[zèle,

*Lui donner un caissier ingénieux et fidèle,
Toujours prêt à servir l'intérêt général
Qu'en ce jour, à l'esprit dont elle est animée
S'ajoute la fierté de se voir estimée
Grâce au but assigné par son noble idéal.*

Communications du bureau de l'Union

Retrait des pièces de 1 et 2 ct.

Le 1^{er} décembre 1950, le Conseil fédéral a décidé de mettre hors cours, à partir du 28 février 1951, les pièces de 1 et de 2 centimes portant l'ancienne effigie, soit les pièces de bronze datées de 1850 à 1941, et celles en zinc datées de 1942 à 1946. A partir du 1^{er} mars 1951, seules les nouvelles pièces de bronze portant les millésimes 1948 et suivants seront légalement valables.

Les anciennes pièces seront encore encaissées à leur pleine valeur par la Caisse fédérale, les postes et la Banque nationale suisse pendant six mois, soit jusqu'au 31 août 1951. Après cette date, elles ne seront rachetées qu'au prix du métal.

Rapport annuel de l'Union sur l'exercice 1950

Le 48^e rapport annuel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel sur l'exercice 1950 est sorti récemment de presse.

Comme habituellement, un exemplaire en a été remis aux caissiers ainsi qu'aux présidents qui voudront bien le faire circuler auprès des membres des Conseils.

Après quelques considérations sur la situation économique et financière générale, ce rapport expose, en plusieurs chapitres distincts, l'activité déployée par les différents services de l'Union (Caisse centrale, secrétariat, office de revision, etc., etc.) au cours de l'année 1950. On y trouve également les comptes et bilan de l'Union avec le rapport de l'organe de contrôle, ainsi que de nombreux ta-

bleaux synoptiques du développement et de la situation actuelle des Caisses Raiffeisen suisses.

Cette publication de 68 pages est une source abondante de documentation pour tous ceux que le crédit agricole intéresse.

A propos de l'instrumentation des cédulas hypothécaires dans le canton de Neuchâtel

Pour éviter tout malentendu, nous devons apporter une petite précision concernant la documentation remise aux caissiers neuchâtelois en complément du cours d'instruction de Couvet, documentation remise également à MM. les notaires pratiquants du canton.

Le spécimen de cédula hypothécaire qu'on trouve au verso du formulaire N° 161: « Déclaration de prêt hypothécaire », est un modèle général édité pour tous les cantons romands. Il va de soi que chaque notaire doit en adapter les clauses en conformité des lois et arrêtés cantonaux.

Ainsi, le spécimen indique le 5 ½ % comme taux maximum à inscrire au registre foncier alors que l'arrêté du Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel du 15 mars 1946 fixe un taux maximum de 5 % en matière commerciale et de 4 ½ % dans les autres cas. Les conservateurs de registre foncier du canton n'accepteront par conséquent que l'inscription du taux maximum de 4 ½ % pour les cédulas hypothécaires stipulées sur des domaines agricoles.

Si cet arrêté nous était connu, nous n'avions néanmoins pas jugé nécessaire d'éditer un spécimen spécial pour le canton de Neuchâtel, cette question de détail devant d'emblée être mise au point par le notaire instrumentant.

Une historiette qui n'est pas sans morale

Totor. — Papa, dis-moi comment commence une guerre ?

Le père. — Je vais te l'expliquer. Admettons par exemple que la Suisse ait une dispute avec la France...

La mère. — Que racontes-tu là ? La Suisse et la France n'auront jamais de querelles sérieuses.

Le père. — Je le sais bien. Je ne fais qu'en émettre l'hypothèse, comme exemple.

La mère. — Te rends-tu compte que tu inculques ainsi à ce malheureux enfant des conceptions erronées, dangereuses même ?

Le père. — Mais non, je ne fais pas cela.

La mère. — Mais oui, tu le fais !

Le père. — Non, te dis-je. Tu es vraiment ridicule !

Totor. — Ne t'énerve pas, papa... Je crois avoir maintenant compris comment les guerres commencent.

Pensées

Le dévouement désintéressé au service du prochain rapprochera les hommes en vue de la coopération, et sur la base de la charité qui sait s'immoler, referra de la société actuelle si divisée une société unie.

Thomas Carlyle.

L'aumône journalière du riche n'aide le pauvre qu'à demi. Aide-le à s'aider lui-même, tu seras vraiment son ami.

L'organisation est l'unique moyen d'assurer l'avenir des caisses de prêts. Grâce à elle, les sociétés ne sont plus isolées. Elle ne sont plus livrées aux aléas et aux vicissitudes du temps. Elle crée pour chaque société une administration permanente qui garantit aux dernières nées de nouveaux succès.

F.-G. Raiffeisen.

MOT DE LA FIN

Entre financiers :

— Je n'ai jamais commis de mauvaises actions.

— Hum. Tu te contentes d'en émettre !



Kleiderschränke
aus Stahlblech

Gestelle, Fahrradständer, Transportgeräte, Werkzeugschränke, Werkbänke, Arbeitsstühle

Ernst Scheer AG., Herisau
Gegründet 1855 Telefon (071) 5 19 92

Pneus vélos à Fr. 7.-
Chambres à air pour vélos Fr. 2.50
Première qualité, livrable de suite

A. HEUSSER
Importation de pneus

Schützengasse 29
Zürich 23

L'INCOMPARABLE
BENDIX

lessiveuse automatique, à volonté
semi-automatique, à toute épreuve.
A défaut d'eau chaude, adjonction
de chauffage automatique suisse
(brevet suisse).

ELITE INDUSTRIELLE - 5 78 41 - Cité 15
GENÈVE

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Dal Rapporto dell'Unione 1950

La somma di bilancio della *Cassa centrale* è rimasta press'a poco invariata e s'aggira sui 199,2 milioni di franchi (1949: 199,5). Nel corso del primo semestre si registrò un'abbondante liquidità. L'afflusso dei capitali fu nuovamente rilevante verso la fine dell'esercizio 1950. Durante i primi sei mesi la possibilità d'impiego per capitali a breve scadenza è stata minima; l'investimento dei capitali in titoli avrebbe costretto l'acquisto di obbligazioni a lunga scadenza, al tasso del 2 ½ %. Nel corso del secondo semestre fu possibile accordare importanti mutui ipotecari assicurandosi in tal modo un redditizio impiego delle somme a disposizione. Le Casse affiliate domandarono anticipi per 22,3 milioni di franchi (dei quali 13,1 milioni sono coperti da depositi vincolati) per la concessione di mutui ipotecari o di crediti ad enti pubblici, per il finanziamento di migliorie fondiari e per bisogni correnti di cassa.

I conti correnti debitori passarono da 2,5 milioni a 3,05, ripartiti fra cooperative agricole (1,09 milioni) e privati (1,96 milioni).

Da parte sua la Cassa centrale aveva anticipato — a fine dicembre 1950 — 12,5 milioni di franchi a comuni, cantoni e ad istituzioni di diritto pubblico.

Gli investimenti ipotecari, con un aumento di 7,35 milioni figurano in bilancio con 73,1 milioni e si suddividono in 2334 partite.

Gli averi delle Casse affiliate in conti

correnti a vista passarono da 39,1 a 41,2 milioni di franchi, mentre i depositi a termine si ridussero a 115,6 milioni (1949: 121,8). L'interesse medio bonificato ai conti a termine fu del 2,98 % e la scadenza media di 3 anni.

Il magro raccolto (agricoltura e viticoltura) non mancò di avere sensibili ripercussioni sul movimento di cassa presso le singole affiliate. Infatti in talune regioni gli abituali depositi autunnali vennero a mancare quasi totalmente.

La cassa di risparmio passò da 8,9 a 9,98 milioni di franchi; i libretti di deposito assorbono 2,3 milioni, mentre le obbligazioni di cassa, con un aumento di circa 500 mila franchi vennero allibrate con 8,05 milioni di franchi.

L'ingente prelevamento di capitali da parte delle Casse affiliate è stato compensato — in buona parte — dai nuovi depositi attuati dalla clientela privata della Cassa centrale.

Il capitale sociale sottoscritto dalle Casse rurali è di 7,6 milioni; considerato l'obbligo di versamenti suppletivi per altrettanti 7,6 milioni ed il fondo di riserva di 3,8 milioni di franchi, il capitale globale di garanzia è di 19 milioni di franchi.

Le spese generali passarono a 1 120 000 franchi e rappresentano, in rapporto alla somma media di bilancio il 0,50 %.

Anche durante l'esercizio 1950 non si lamentò perdita alcuna.

Importante attività venne pure svolta dal *segretariato* dell'Unione, il quale riservò particolare attenzione all'attività di propaganda e di fondazione, vegliando

contemporaneamente alla difesa degli interessi delle affiliate nei rapporti esterni. Mediante la redazione di numerose circolari, e con l'organizzazione di corsi di istruzione, si cercò di facilitare ulteriormente il compito ai signori dirigenti.

In seguito a ripetuti interventi del segretario, fu possibile ottenere la modificazione di talune disposizioni legali vigenti in parecchi cantoni. Così il cantone di Neuchâtel ha ufficialmente autorizzato il deposito presso le Casse rurali dei capitali dei tutelati, mentre nei Grigioni venne riconosciuta la capacità delle « rurali » nell'amministrazione dei fondi comunali.

Il servizio dell'*economato* ha effettuato 7245 spedizioni di registri e moduli contabili. Accanto a ciò ha fornito 30 casseforti, ed ha pubblicato (mediante stampa o riproduzione con la ciclostile) i conti annuali di 389 Casse rurali.

L'obbligo dei versamenti supplementari e la responsabilità solidale illimitata dei membri, presso le Casse rurali.

Gli statuti delle Casse rurali, sistema Raiffeisen, prevedono all'articolo 5 quanto segue:

« Per diventare socio il richiedente deve firmare una dichiarazione con la quale si impegna a rispondere solidalmente, personalmente ed illimitatamente degli obblighi della cooperativa e ad effettuare, se necessario, solidalmente con gli altri soci, versamenti supplementari illimitati. »

Spesso ci si domanda perchè accanto all'obbligo della responsabilità personale solidale illimitata s'è ritenuto necessario prevedere anche quello di effettuare versamenti suppletivi illimitati. Persuaderse della necessità potrebbe risultare a tutta prima alquanto difficile, se si considerasse anche il solo fatto che la responsabilità solidale illimitata costituisce già per se stessa una delle migliori forme di garanzia.

Il ruolo svolto da siffatte distinte obbligazioni è però sostanzialmente differente e specifico.

La responsabilità solidale illimitata può essere messa a contribuzione solo allorché la Cassa rurale si trovasse in situazione critica: la liquidazione od il fallimento.

I membri possono per contro essere tenuti a prestazioni di versamenti suppletivi in ogni tempo ed i rispettivi importi saranno adoperati solo per colmare perdite accertate in bilancio.

Risulta quindi evidente la differenza: l'obbligo dei versamenti suppletivi costituisce in un certo qual senso la medicina per guarire l'ammalato e rimetterlo quindi in istato di ripresa del lavoro con buona lena, mentre l'obbligo della responsabilità illimitata caratterizza l'ufficio funebre al morto, o moribondo.

Con i versamenti suppletivi si mira quindi a salvare l'istituto da perdite patite od in vista e dovrebbero venir affacciati allorché il bilancio presentasse una situazione anormale, cioè quando gli obblighi della Cassa nei confronti dei depositanti (cassa a risparmio o di deposito, obbligazioni, conto corrente) fossero superiori agli averi dell'istituto verso i propri membri (debitori, quote sociali, riserve).

L'organizzazione interna delle Casse rurali elimina però a priori simili rischi. L'attività del comitato di direzione e del consiglio di sorveglianza, svolta nel quadro delle prescrizioni statutarie e regolamentari, accanto al servizio di revisione dell'Unione centrale, costituiscono ottima garanzia a salvaguardia degli interessi dei fedeli collaboratori. L'esperienza fatta nel nostro paese nel lungo periodo di oltre cinquant'anni di attività, rappresenta oggi una sicura base di appoggio per il complesso del nostro movimento; le Casse rurali hanno saputo superare tutti i periodi di crisi — senza mai ricorrere alla responsabilità dei propri membri e pure senza alcun sacrificio o riduzioni dei loro averi da parte dei depositanti.

Questi sono i fattori che hanno fatto degli obblighi statuari raiffeisenisti una forma di sicurezza particolarmente sana

ed efficace, con eliminazione contemporanea di ogni e qualsiasi pericolo per i singoli membri che li assumono.

Rassegna in breve

Le Casse rurali sono parificate alle cooperative basate sulla mutualità? A parecchie riprese ci venne sottoposta questa domanda.

La natura stessa della Cassa rurale, il suo statuto ed il regolamento giustificano senz'altro una risposta affermativa. La maggior parte delle autorità fiscali confederate che hanno provveduto all'elaborazione di nuove leggi tributarie non hanno mancato di riconoscere la Cassa Raiffeisen quale il prototipo della cooperativa basata sulla mutualità.

Per quanto concerne il cantone Ticino, la questione non è ancora definitivamente risolta.

Il problema è attualmente allo studio presso il lodevole dipartimento cantonale delle Finanze.

Non dubitiamo però che la nostra rivendicazione sarà considerata fondata e verrà di conseguenza approvata ufficialmente. (Non appena saremo in possesso del responso da parte dell'autorità competente sarà nostro dovere di portarlo a conoscenza dei cortesi lettori.)

*

La Cassa centrale dell'Unione ha pubblicato il bilancio chiuso al 30 giugno 1951. La somma di bilancio è di 197,66 milioni di franchi. Fra le attività la voce « mutui ipotecari » assorbe oltre 73 milioni, mentre il portafoglio titoli, con press'a poco 71,5 milioni assicura una buona liquidità. I crediti concessi alle Casse affiliate si aggirano sui 20 milioni; una buona capacità di pagamento è assicurata dalla disponibilità di circa 7 milioni di franchi (cassa, giro Banca Nazionale, conto postale).

Fra le passività la parte del leone spetta al capitolo « avere delle Casse affiliate » (a vista ed a termine) con oltre 154 milioni, mentre gli averi in cassa a risparmio e di deposito superano i 13 milioni. A fine semestre si trovavano in circolazione obbligazioni di cassa per 8,18 milioni di franchi.

*

La cooperativa di fidejussione dell'Unione ha esaminato, durante l'esercizio 1950 ben 215 domande per oltre 4 milioni di franchi. Nel corso di questi primi nove anni di attività ha già accordato fidejussioni per 5,3 milioni di franchi.

A fine dicembre us. gli impegni ammontavano a Fr. 3 389 108.

L'angolo della corrispondanza

D. A. domanda: un nostro socio ha dato regolare disdetta del suo debito professato nei confronti di un istituto bancario ticinese, domandando la cessione del titolo di credito alla nostra Cassa rurale.

La creditrice rispose al debitore quanto segue: « Prendiamo nota che alla prossima scadenza rimborserete il debito. A suo tempo vi rimetteremo il titolo quantizzato non potendo far luogo alla cessione degli stessi ».

Non è possibile esigere la consegna del titolo di credito senza che si provveda alla cancellazione dell'iscrizione ipotecaria? (In questo caso il debitore sarebbe costretto a sopportare nuove spese per la rogazione di un altro strumento!)

* * *

Risposta: abbiamo esaminato il vostro caso e preso contatto con l'istituto finanziario in parola il quale ci comunicò testualmente quanto segue:

« Qualora ricorressero le premesse legali, contro versamento del saldo nostro avere, consegneremo a chi di diritto la copia dell'istrumento di mutuo senza provvedere alla cancellazione dell'iscrizione ipotecaria. »

Visto le difficoltà sollevate dall'istituto finanziario e per evitare nuove obiezioni, sarà oltremodo opportuno che i debitori, all'occasione della disdetta, esigano che il *titolo di credito venga consegnato alla Cassa rurale di X, munito di regolare annotazione di surrogazione del creditore.*

Infatti l'obiezione sollevata dalla creditrice, trova giustificazione unicamente nel fatto che si può chiedere la cessione di un titolo, di una cartavalore.

L'ipoteca *non* è un titolo, ma unicamente un riconoscimento di debito con garanzia ipotecaria.

Di conseguenza si deve parlare di *surrogazione di creditore.*

* * *

Il codice delle obbligazioni, articolo 110 prescrive testualmente:

« Il terzo che soddisfa il creditore è per legge surrogato nei diritti di questo fino a concorrenza della somma pagata quando il debitore ha partecipato al creditore che il terzo, che paga, deve prendere il posto del creditore. »

Risulta quindi evidente che se la domanda è formulata in modo esatto non potranno più sorgere difficoltà.

Per l'avvenire non si parlerà più di cessione, ma di *consegna del titolo di credito munito di regolare annotazione di surrogazione del creditore.*

Solo in questo modo sarà possibile escludere a priori qualsiasi gioco di parole.